

13 mai 1958



Sources : Gallica (BnF), site salan.asso.fr

Le 9 mai 1958, le général Raoul SALAN (1899-1984) adresse un télégramme au général Paul ELY (1897-1975), chef d'état-major de la Défense Nationale : « *L'Armée est troublée par le sentiment de sa responsabilité ... on ne saurait préjuger sa réaction de désespoir.* »

--- MESSAGE ---

Origine : Général CSIA et 10^e RM

Groupe-date-heure : 9 Mai 1958

POUR ACTION : GENERAL CHEF ETAT-MAJOR GENERAL DES
FORCES ARMEES (*réserve Général ELY*)

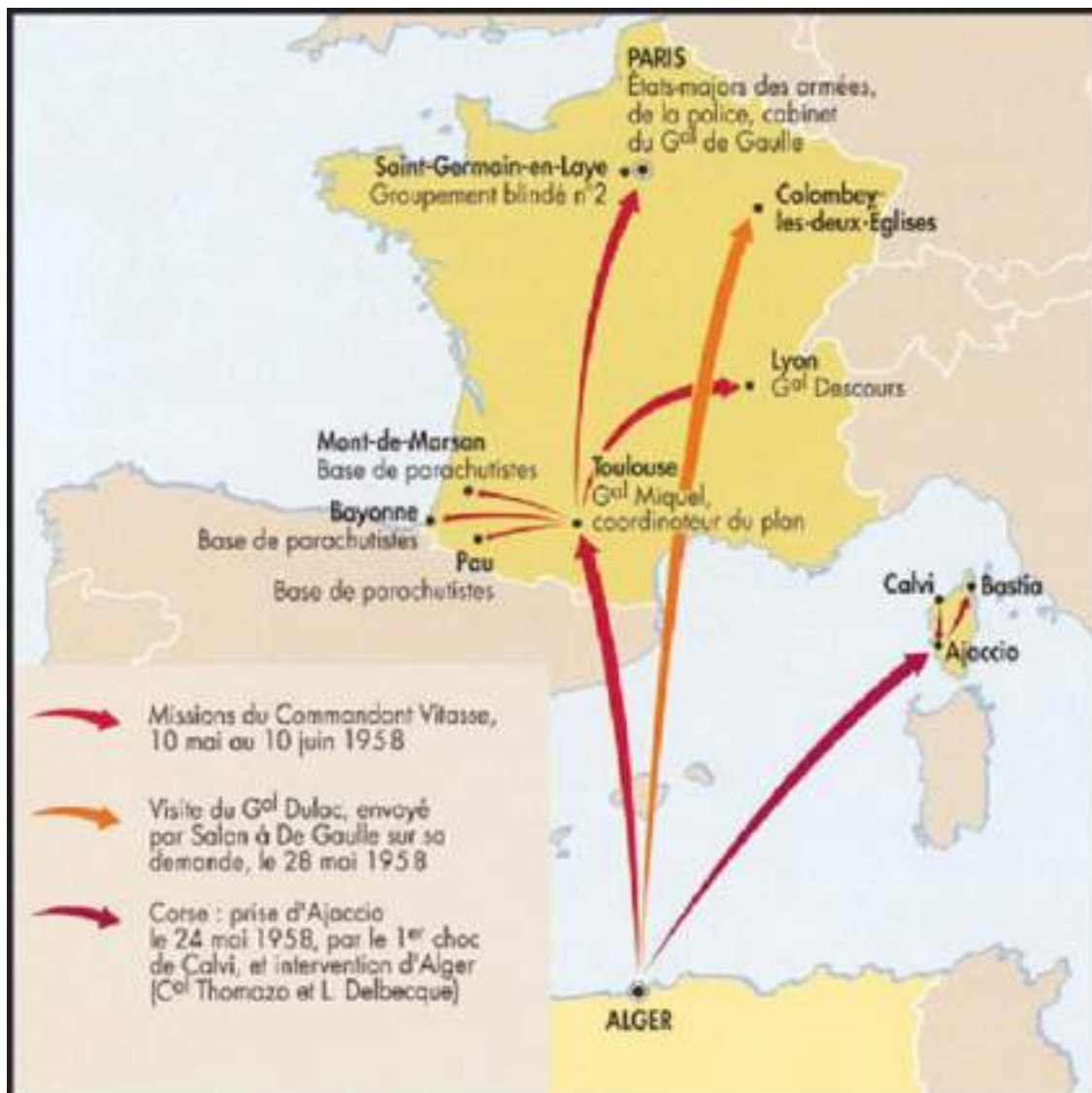
N° 49 / C.S.I.A./CAB

La crise actuelle montre que les partis politiques sont profondément divisés sur la question algérienne -stop- Presse laisse penser qu'abandon ALGERIE serait envisagé par processus diplomatique commençant par négociations en vue cessez-le-feu -stop- Me permets vous rappeler ma conversation avec Mr PLEVEN où j'ai indiqué de façon formelle que les seules clauses d'un cessez-le-feu ne pouvaient être autres que celles-ci - CITATION - La FRANCE confirmant son appel au cessez-le-feu invite les rebelles en Algérie à remettre au plus tôt leurs armes, et leur garantit avec une large amnistie leur retour au sein de la communauté franco-musulmane renouée - FIN CITATION - Armée en Algérie troublée par sentiment sa responsabilité -

PRIMO : A l'égard des hommes qui combattent et qui risquent un sacrifice inutile si la représentation nationale n'est pas décidée à maintenir l'Algérie française comme le préambule de la loi-cadre le stipule -

SEGUNDO : A l'égard de la population française de l'intérieur qui se sent abandonnée et des Français musulmans qui chaque jour plus nombreux ont redonné leur confiance à la France confiants dans nos promesses réitérées de ne jamais les abandonner - stop- L'Armée française d'une façon unanime sentirait comme un outrage l'abandon de ce patrimoine national -stop- On ne saurait préjuger sa réaction de désespoir - stop- Vous demande bien vouloir appeler attention Président de la République sur notre angoisse que seul Gouvernement fermement décidé à maintenir notre drapeau en Algérie peut effacer -stop-

SIGNE : SALAN - stop et fin -



Le 11 mai 1958, le prince Napoléon assiste à une messe en l'église Saint-Charles d'Alger. Il était pressenti pour « prendre le pouvoir » ... mais ralliera de Gaulle ...

« Il est incontestable que les articles du Dimanche Matin du 11 et 12 mai 1958 retournèrent en faveur du gaullisme une partie de l'opinion publique d'Alger. »

Le 12 mai 1958, le général Raoul Salan téléphone en personne au secrétariat général du Comité d'Action des Associations Nationales d'Anciens Combattants (CANAC) à Paris :
« L'Armée d'Algérie est résolue à ne plus consentir le moindre abandon. Je demande le soutien des associations d'anciens combattants. »

Le 13 mai 1958, la contre-révolution s'empare du Gouvernement Général d'Alger, grâce notamment à Robert MARTEL (1921-1997) et Pierre LAGAILLARDE (1931-2014).



En route !



Le Gouvernement Général GG



Lagaillarde sur le monument aux morts d'Alger



Place Bugeaud

Quelques tracts de la journée du 13 mai



Le Mouvement de Solidarité Féminine animée par Madame Salan



Le 14 mai 1958, un télégramme de Paris au préfet d'Alger Pierre LAMBERT (1901-1973) :
« Faites tirer sur la foule des manifestants, en évitant l'emploi des armes automatiques. »

Des Comités de Salut Public se constituent, à Alger ...



ALGER, le 14 Mai 1958

COMMUNIQUÉ

- 1- Le Général SALAN, Commandant Supérieur Interarmées et Commandant la 10^e Région Militaire, assume provisoirement à compter d'aujourd'hui 14 Mai, les Pouvoirs Civils et Militaires afin d'assurer le maintien de l'ordre, la protection des biens et des personnes, et la conduite des opérations.
- 2- Le Comité de "SALUT PUBLIC" qui s'est constitué à Alger sous la pression des événements pour affirmer la volonté de la population Franco-Musulmane de rester Française, assure la liaison entre elle et le Commandement qui lui transmet ses ordres.
- 3- Il importe que tous les rouages de l'Administration soient remis en route au plus vite afin qu'il n'y ait aucune perturbation dans la vie du Pays et dans la conduite des opérations.
- 4- La population est invitée à conserver son calme dans la dignité et la discipline. L'autorité militaire invite chacun à lui faire confiance et à reprendre son travail.

Le Général d'Armée Kaoul SALAN
Commandant Supérieur Interarmées et
Commandant la 10^e Région Militaire



... à Oran ...



... à Constantine ...

Comité de Salut Public
DE LA
Ville de Constantine

Constantinois, Constantinoises !

Nous vivons des heures historiques. Ces heures sont la période de la renaissance et de la grandeur de la France dans le monde.

Grâce à notre élan patriotique, par notre volonté farouche de demeurer Français, celle qui coûte ce qui coûte, nous avons jadis et nous avons fait à la fois du monde l'image de l'ALGERIE FRANÇAISE.

Notre esprit de dévouement, notre dignité, nos MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES ont barré la route aux GOUVERNEMENTS D'ABANDON et réalisé l'attachement et fraternelle collaboration FRANCO-MUSULMANE qui dure depuis plus d'un siècle, mais seulement entravé par l'absence préhensile aveugle de certains politiciens mal informés.

Le COMITÉ DE SALUT PUBLIC de Constantine, en complète solidarité avec le Comité Central Algérien, exige la CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT DE SALUT PUBLIC, à l'exclusion de tout autre, pour la sauvegarde de la RÉPUBLIQUE, de la FRANCE et de l'ALGERIE FRANÇAISE.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !
VIVE L'ALGERIE FRANÇAISE !

Sans surprise, l'Humanité titre ...



Décrets du 15 mai 1958 portant dissolution d'associations et de groupements.

Vu la loi du 10 janvier 1936 modifiée sur les groupes de combat et milices privées;

Art. 1^{er}. — Est et demeure dissous le groupement de fait dénommé « Front d'action nationale », dont le siège est à Paris, 9, rue du Hanovre.

Art. 1^{er}. — Est et demeure dissoute l'association dénommée « Mouvement Jeune Nation », dont le siège est à Paris, 28, rue Serpente.

Art. 1^{er}. — Est et demeure dissoute l'association dénommée « Phalange française », dont le siège est à Paris, 19, boulevard Montmartre.

Art. 1^{er}. — Est et demeure dissous le groupement dénommé « Parti patriote révolutionnaire », dont le siège est à Paris, 5, quai de Grenelle.

Le 16 mai 1958, le général Raoul Salan, commandant supérieur interarmées et commandant la X^{ème} Région Militaire, chargé du pouvoir civil et militaire, décide : le colonel Yves GODARD (1911-1975) est chargé des fonctions de directeur général de la Sûreté Nationale en Algérie.

Anecdote peu connue sur les moyens utilisés par les gaullistes ...

Le 17 mai 1958, Jacques Soustelle qui vient d'arriver à Alger demande à Alain de Sérigny, au cours d'un entretien à la villa des *Oliviers* en présence du général Guillaïn de Bénouville, d'avancer une somme de dix millions au cabinet du général de Gaulle. Sérigny accepte aussitôt. Il donne l'ordre au directeur des Cargos Algériens, à Rouen, de verser la somme à M. Alain Bozel, ancien trésorier du R.P.F. Plus tard, par un jeu d'écritures, ce prêt sera comptabilisé sous la forme d'un versement à l'Association pour le développement des études et des techniques sociales. Les Cargos Algériens auront d'ailleurs le plus grand mal à se faire rembourser cette somme. Les administrateurs de la société devront à plusieurs reprises exiger de M. de Sérigny une intervention auprès de M. Bozel. Il faudra deux réclamations, l'une le 6 juillet et l'autre le 30 octobre 1959, avant que M. Jacques Foccart ne fasse remettre à M. de Sérigny par l'intermédiaire de M. Soustelle une enveloppe contenant la somme de dix millions de francs en billets de banque.



17 mai 1958

Le général Edmond Jouhaud, le gouverneur général Lacoste et le général Raoul Salan chantent la Marseillaise



Le Bahut du 17 mai 1958

LOI n° 58-487 du 17 mai 1958 déclarant l'état d'urgence sur le territoire métropolitain (1).

Dans la nuit du 17 au 18 mai 1958, le commandant Robert VITASSE et le capitaine LAMOULIATTE quittent l'aérodrome d'Alger-Maison Blanche à bord d'un avion militaire pour le terrain de Pau, où ils rencontrent, entre autres, les colonels Pierre CHATEAU-JOBERT (alias Conan 1912-2005) et Albert BROTHIER et le général Pierre MIQUEL ...

Le 18 mai 1958, le docteur Bernard LEFEBVRE patronne la candidature de 4 suppléants au Comité de Salut Public : CRESPIEN, adjoint de Martel, Roger GOUTALLIER (1911- ?), adjoint du Dr Lefebvre, Joseph ORTIZ (1917-1995), adjoint de Lagailarde, et Jacques ROSEAU (1938-1993), président des lycéens et collégiens.

Le 19 mai 1958, le commandant Vitasse rencontre le général Marcel DESCOURS (1899-1995) : « général Descours entièrement d'accord stop actionnera 8e R.M. et civils au top lancé par Alger ... général Chérière a pris contact avec général Descours ... il a été convenu avec lui que 2 compagnies paras seraient posées à Lyon-Bron ... »

Le 21 mai 1958 : « ... continuons à préparer intervention 2 régiments paras sur capitale stop et éventuellement 2 compagnies sur Lyon-Bron ... »

LOI n° 58-496 du 22 mai 1958 portant reconduction de la loi n° 56-258 du 18 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, complétée, modifiée et reconduite par les lois n° 57-832 du 26 juillet 1957 et n° 57-1203 du 15 novembre 1957 (1).

Le 23 mai 1958, un Comité de Salut Public d'Algérie et du Sahara est formé à Alger avec l'appui du général Raoul Salan et dirigé par le général Jacques MASSU (1908-2002).

Le 24 mai 1958, sous la direction de Pascal ARRIGHI (1921-2004), des Corses d'Alger, M. Maillot, ancien résistant, le capitaine Ignace MANTEI (1921-1965) qui commande le 11^{ème} Bataillon Parachutiste de Choc basé à Calvi, partent d'Alger pour se poser à Calvi à 4h00 du matin, gagnent Ajaccio et, grâce à l'action des paras soutenus par la population, envahissent la Préfecture ...



Ajaccio 24 mai 1958



Paris Match du 24 mai 1958

Le 28 mai 1958, venant d'Alger, le général André DULAC, représentant le général Raoul Salan, arrive en mission spéciale à Colombey-les-Deux-Eglises. De Gaulle fait transmettre au général Salan le message suivant :

« Vous direz au général Salan que ce qu'il a fait et ce qu'il fera, c'est pour le bien de la France ... »



Léon Delbecque et le colonel Thomazo « nez-de-cuir »
Le 28 mai 1958 aux monuments aux morts d'Ajaccio

Le 29 mai 1958, avec l'accord du général Raoul Salan, le message codé destiné à lancer l'opération -« *Les carottes sont cuites* »- est envoyé par Léon DELBECQUE (1919-1991), chargé de mission de la Défense nationale à Alger ; le président de la République René COTY fait appel au général de Gaulle pour diriger le gouvernement.



Le 29 mai 1958, télégramme du commandant Vitasse au général Edmond JOUHAUD (1905-1995), commandant la 5^{ème} région aérienne (Algérie), indiquant l'accord du général de Gaulle pour le déclenchement de l'opération Résurrection.

8117 - 29/5/58 1730Z TRES SECRET		MESSAGE		EXEMPLAIRE : 1/2 ST. 1/2 MAJ CDT 5 ^{RA} A ARRIVEE CHIFFRE T.A.	
AUTORITE ORIGINALE 5 ^{RA} A A PARIS		GROUPE DATE/HEURE 291510Z		CITE TRÈS SECRET SECRET SECRET-CONF. DIFFUS. REST. NON CLASSÉ	
AUTORITÉS DESTINATAIRES POUR ACTION (TO) 5 ^{RA} A/C. A. A				FLASH EXTRÊME URGENT URGENT OPÉRATIONS URGENT ROUTINE DIFFÉRÉ	
POUR INFORMATION (INFO)					
<p> A L'ATTENTION DU GENERAL JOUHAUD STOP CONFIRMATION CONVERSATION TELEPHONIQUE INTERROMPUE AVEC GENERAL JOUHAUD STOP DIAN A GENERAL COMMANDEANT EN CHEF ET GENERAL M A S U QUE GENERAL DE GAULLE COMPLETEMENT D'ACCORD STOP NOUS ATTENDONS VOTRE ARRIVEE MOHAMED A PARTIR DE DEUX HEURES TRENTE LE 30 MAI 1958 STOP MOYENS METROPOLE EN PLACE AVANT VOUS STOP AUCUN CHANGEMENT NE PEUT INTERVENIR STOP CONFIRMER URGENCE VOTRE ACCORD AU GENERAL P O G E T STOP GRAND PIRE . </p> <p style="text-align: center;">— P I N —</p> <p>DIFFUSION : GENERAL JOUHAUD</p>					
INSTRUCTIONS A NE PAS TRANSMETTRE			INSTRUCTIONS POUR LE MESSAGE		
NOM DE SIGNATURE DU DESTINATAIRE OU DE TRANSMISSION . L P T		TELEPHONE		VISUAL DELIVER	
PSE DU COPIE DE RECEPTION		Signature du Chef de Chef d'E.-P.			



Paris Match du 31 mai 1958

Du 4 au 7 juin 1958, premier voyage en Algérie du général de Gaulle



Le Bahut du 4 juin 1958



Le Monde du 5 juin 1958



Le Journal d'Alger du 5 juin 1958

Le 5 juin 1958, à l'affiche des cinémas d'Alger, deux films « le dos au mur » et « La journée des violents », films aux titres prémonitoires ...



Le mois de juin 1958 voit la fondation du Mouvement Populaire du 13 mai ou MP13 par le général 5 étoiles Lionel-Max CHASSIN (1902-1970), Grand B du Grand O -ex Cagoule ou CSAR-, président des Anciens d'Indochine, le Docteur Félix MARTIN (1895-1969), Grand V du Grand O, Yves GIGNAC (1920- ?), petit a du Grand O, sergent-chef, secrétaire général des Anciens d'Indochine ACUF ... rapidement rejoints par Robert MARTEL, « le chouan de la Mitidja », membre de l'UFNA ...



Salut Public du 18 juin 1958

Une des conséquences du 13 mai

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REFERENDUM

ARRÊTÉ N° 58-540/CAB

portant convocation du collège électoral

Le Président de la République Française,
 Vu l'arrêté n° 58-540 du 17 Octobre 1958 portant vote révisé;
 Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif aux élections et à l'organisation du scrutin;
 Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 portant organisation de la députation générale de Corse; Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif aux élections des membres du conseil régional de l'Algérie et des parlementaires des provinces algériennes; Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif aux élections des députés algériens au Parlement National; Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif à l'organisation du scrutin; Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif au scrutin des élections départementales; Vu l'arrêté n° 58-540 du 28 Juin 1958 relatif aux élections des députés du parti politique et au groupement général d'électeurs des départements algériens à l'Assemblée Nationale.

ARRÊTÉ :

- ARTICLE 1. — Les électeurs des Communes du Département de l'Oranie sont convoqués pour le dimanche 18 Septembre 1958 à l'effet de voter par scrutin public et individuel.
- ARTICLE 2. — Les électeurs de l'arrondissement de Guelma sont convoqués par scrutin public.
- ARTICLE 3. — Le scrutin sera ouvert à 8 heures de matin et fermé le soir par 18 heures.
- ARTICLE 4. — Sous les conditions et à peine de nullité de l'acte, les électeurs des arrondissements de l'Oranie sont convoqués par scrutin public.
- ARTICLE 5. — Le scrutin sera ouvert à 8 heures de matin et fermé le soir par 18 heures.
- ARTICLE 6. — Les électeurs des communes de l'arrondissement de Guelma sont convoqués par scrutin public.
- ARTICLE 7. — Le scrutin sera ouvert à 8 heures de matin et fermé le soir par 18 heures.

FAIT le 12 Septembre 1958.
 Le Président,
 René DAILLIER.

Mère, voici vos fils qui
 se sont tant battus

18 Juin 1940 — 13 Mai 1958



20 ET 21 SEPTEMBRE 1958

PARC de MIREMONT Commune d'AIR-de-FRANCE

JOURNÉES DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE

Sous la Présidence d'Honneur de Monsieur le Général CROZIER

AFFIRMATIONS DIVERSES - JEUX - CONCOURS DE PÉRIODE

BAL GRATUIT

VOUS ENTENDREZ LUC DAVIS

LE CHANTEUR

et vous verrez la case TABRIFRANC avec Drapeaux et Objets Publicitaires

SECURITE ET TRANSPORT ASSURES JUSQU'A 20 HEURES 30



1958



Février 1959

